

ANNEXE 25

Ville d'Ottignies - Louvain-la-Neuve

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (PU/2022/0078).

Le terrain concerné est situé avenue de Cîteaux 114 à 1348 Ottignies-Louvain-La-Neuve, et cadastré 05 B 3/05A.

Le projet consiste en la modification de claustras, l'élargissement de bandeaux et trumeaux, le déplacement de la cabine haute tension, la modification de la structure, et doit être soumis aux mesures de publicité conformément à l'article D.IV.40 al.2 du CoDT du fait que le projet implique des écarts aux prescriptions du permis de lotir devenu permis d'urbanisation, à savoir :

- **L'implantation de la cabine Haute Tension en dehors de la zone de bâtisse,**
- **La mise en oeuvre de claustras en métal plutôt qu'en bois.**

Le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **les lundis de 12 H 30 à 18 H 45 et du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 15 uniquement sur rendez-vous pris au moins 24h à l'avance** soit par téléphone au 010/43.62.70 soit par mail sur urbanisme@olln.be :

Du 27/07/2022 au 30/08/2022

(Annonce suspendue du 16/07 au 15/08/2022)

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'architecte communale traitant la demande (010/43.62.70).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16/08/2022 au 30/08/2022 à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@olln.be

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 20/07/2022.